

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2006

Accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé - (n° 3457)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Pousset, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles
et MM. Bardet, Boisseau, Mme Burckhart-Vandeveldé, MM. Cugnenc, Fagniez,
Giro, Mme Gruny, MM. Houdouin, Kert, Le Ridant, Mme Levy,
M. Ménage et Mme Pecresse

ARTICLE 3

Dans la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer au mot :

« produit »,

le mot :

« prend ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.